

**SAINTES - GRANDES RIVES - L'AGGLO****CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 février 2024**

Date de convocation : vendredi 9 février 2024

Délibération n° CC_2024_41
Nomenclature : 4.1.7Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 50

Votants : 55

Pouvoirs :

M. Eric BIGOT à M. David MUSSEAU, M.
Alexandre GRENOT à M. Eric PANNAUD, Mme
Caroline AUDOUIN à Mme Véronique
ABELIN-DRAPRON, M. Philippe
CREACHCADEC à M. Joël TERRIEN, Mme
Véronique TORCHUT à M. Ammar BERDAI
Ne prend pas part au vote : 0

OBJET : Modification du tableau des effectifs

Le 15 février 2024, le Conseil Communautaire de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni Salle du Conseil Communautaire au siège de l'Agglomération, sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents :

M. Bruno DRAPRON, Mme Amanda LESPINASSE, M. Gérard PERRIN, M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Eric PANNAUD, M. Jean-Luc FOURRE, Mme Annie GRELET, M. Daniel MANDIN, M. Jean-Michel ROUGER, M. Alain MARGAT, M. Gaby TOUZINAUD, M. Pascal GILLARD, M. Bernard CHAIGNEAU, M. Francis GRELLIER, Mme Marie-France DREY, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Joseph DE MINIAC, M. Jérôme GARDELLE, M. Stéphane TAILLASSON, M. Cyrille BLATTES, M. Jean-Claude CHAUVET, Mme Agnès POTTIER, M. Philippe ROUET, M. Philippe DELHOUME, Mme Martine NATUREL, Mme Martine MIRANDE, M. David MUSSEAU, M. Bernard COMBEAU, Mme Sylvie BEGIN, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, M. Thierry BARON, M. Ammar BERDAI, M. Philippe CALLAUD, Mme Véronique CAMBON, M. Rémy CATROU, Mme Marie-Line CHEMINADE, M. Laurent DAVIET, M. Pierre DIETZ, M. Pierre MAUDOUX, Mme Evelyne PARISI, M. Jean-Pierre ROUDIER, M. Joël TERRIEN, Mme Charlotte TOUSSAINT, M. Frédéric ROUAN, M. Jean-Marc AUDOUIN, M. Pierre HERVE, M. Michel ROUX, Mme Eliane TRAIN, Mme Françoise LIBOUREL, M. Fabrice BARUSSEAU

Excusés :

Mme Aurore DESCHAMPS, Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE, Mme Florence BETIZEAU, M. Charles DELCROIX, Mme Dominique DEREN, M. François EHLINGER, M. Jean-Philippe MACHON, Mme Céline VIOLLET, M. Patrick PAYET

Secrétaire de séance : Mme Amanda LESPINASSE**RAPPORT**

Le rapporteur rappelle que le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Les agents concernés sont les agents titulaires occupant un emploi permanent à temps complet et à temps non complet ainsi que les agents non titulaires occupant un emploi permanent à temps complet et à temps non complet.

Conformément au Code général de la fonction publique, aucune création d'emploi ne peut intervenir si les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant ne le permettent pas.

Considérant les besoins de la Direction Education, Enfance, Jeunesse,

Considérant qu'à l'issue du jury de recrutement pour un poste d'agent d'office à temps non complet (32/35ème), l'agent retenu est recruté sur le grade d'adjoint technique,

Considérant les besoins de la Direction Cohésion Sociale et Territoriale,

Considérant qu'à l'issue du jury de recrutement d'auxiliaire de puériculture multi-sites à temps non complet (30/35ème), l'agent retenu est recruté sur le grade d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure,

Considérant qu'à l'issue du jury de recrutement d'un agent d'entretien et d'hygiène en accueil Petite Enfance, l'agent retenu est recruté sur le grade d'adjoint technique,

Considérant le départ à la retraite d'un agent exerçant les missions d'auxiliaire de puériculture titulaire du grade d'opérateur principal des activités physiques et sportives, il convient d'ouvrir le poste sur le cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture,

Considérant la labellisation de la crèche A Petit Pas en tant que crèche à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) et des besoins des autres structures de la Petite Enfance, il convient de créer un poste permanent d'auxiliaire de puériculture à temps complet, poste de catégorie B, filière médico-sociale, cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture,

Considérant que, si les démarches de recrutement par voie statutaire s'avéraient infructueuses, il conviendrait de faire appel à un agent contractuel pour ces 2 derniers postes, en application de l'article L. 332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique, selon les modalités suivantes :

- Application de l'article L.332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique,
- Travail à temps complet
- Niveau des postes : équivalent catégorie B
- Définition des postes : auxiliaires de puériculture
- Type et durée du contrat : de droit public à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans, renouvelable dans la limite d'une durée totale de six ans dans les conditions de l'article L. 332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique
- Rémunération : grille indiciaire applicable aux grades retenus
- Régime indemnitaire en vigueur
- Conditions de travail générales et avantages applicables aux agents de l'établissement

Considérant le départ de l'agent référent de l'aire d'accueil des gens du voyage et de la gestion du CISPD, poste de catégorie B, grade de rédacteur principal de 2ème classe,

Considérant qu'il convient d'élargir ce poste à la catégorie C, filière administrative, cadre d'emplois des adjoints administratifs,

Considérant que, si les démarches de recrutement par voie statutaire s'avéraient infructueuses, il conviendrait de faire appel à un agent contractuel pour ce poste, en application de l'article L. 332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique, selon les modalités suivantes :

- Application de l'article L.332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique,
- Travail à temps complet
- Date du début du contrat : dès que possible
- Niveau du poste : équivalent catégorie C ou B
- Définition du poste : référent aire d'accueil des gens du voyage et gestion du CISPD
- Type et durée du contrat : de droit public à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans, renouvelable dans la limite d'une durée totale de six ans dans les conditions de l'article L. 332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique
- Rémunération : grille indiciaire applicable au grade retenu
- Régime indemnitaire en vigueur
- Conditions de travail générales et avantages applicables aux agents de l'établissement

Considérant les besoins de la Direction des Ressources Humaines,

Considérant le départ de l'agent Responsable prévention, développement et performance RH, poste de catégorie A, grade d'ingénieur,
 Considérant la nécessité de repositionner ce poste en conseiller de prévention, poste de catégorie B, filière technique, cadre d'emplois des techniciens,
 Considérant que, si les démarches de recrutement par voie statutaire s'avéraient infructueuses, il conviendrait de faire appel à un agent contractuel pour ce poste, en application de l'article L. 332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique, selon les modalités suivantes :

- Application de l'article L.332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique,
- Travail à temps complet
- Niveau du poste : équivalent catégorie B
- Date de début du contrat : 01 mars 2024
- Définition du poste : conseiller en prévention
- Type et durée du contrat : de droit public à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans, renouvelable dans la limite d'une durée totale de six ans dans les conditions de l'article L. 332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique
- Rémunération : grille indiciaire applicable au grade retenu
- Régime indemnitaire en vigueur
- Conditions de travail générales et avantages applicables aux agents de l'établissement

Considérant les besoins de la Direction des Systèmes d'information et télécoms

Considérant le départ à la retraite de l'agent occupant le poste de responsable du Centre de Services titulaire du grade de technicien principal de 1ère classe,
 Considérant qu'il convient d'ouvrir ce poste à l'ensemble des grades du cadre d'emplois des techniciens,
 Considérant que, si les démarches de recrutement par voie statutaire s'avéraient infructueuses, il conviendrait de faire appel à un agent contractuel pour ce poste, en application de l'article L. 332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique, selon les modalités suivantes :

- Application de l'article L.332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique,
- Travail à temps complet
- Niveau du poste : équivalent catégorie B
- Date de début du contrat : 01 mars 2024
- Définition du poste : responsable du Centre de services
- Type et durée du contrat : de droit public à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans, renouvelable dans la limite d'une durée totale de six ans dans les conditions de l'article L. 332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique
- Rémunération : grille indiciaire applicable au grade retenu
- Régime indemnitaire en vigueur
- Conditions de travail générales et avantages applicables aux agents de l'établissement

Considérant les besoins de la Direction générale/Direction des finances

Considérant qu'il convient de créer un emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint (DGA) des services de 40 000 à 150 000 habitants à temps complet pour le poste de Directeur Général Adjoint du Pôle Ressources et Moyens,

Considérant ainsi, qu'après avis du Comité Social Territorial du 5 février 2024 et compte tenu des besoins susvisés des services de l'établissement, il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Budget principal

GRADES	CREATIONS	SUPPRESSIONS
Adjoint technique	+ 1 TNC (32/35ème)	
Adjoint technique principal de 2ème classe		- 1 TNC (32/35ème)
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	+ 1 TNC (30/35ème)	
Emploi de catégorie B,		- 1 TNC (30/35ème)

cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture		
Adjoint technique	+ 1 TC	
Adjoint technique principal de 2ème classe		- 1 TC
Emploi de catégorie B, cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture	+ 2 TC	
Opérateur des APS principal		- 1 TC
Emploi de catégorie C ou B, filière administrative, cadres d'emploi des adjoints administratifs ou rédacteurs	+ 1 TC	
Rédacteur principal de 2ème classe		- 1 TC
Emploi de catégorie B, cadre d'emplois des techniciens	+ 1 TC	
Ingénieur		- 1 TC
Emploi de catégorie B, cadre d'emplois des techniciens	+ 1 TC	
Technicien principal de 1ère classe		- 1 TC
Directeur général Adjoint des services de 40 000 à 150 000 habitants (emploi fonctionnel)	+ 1 TC	

Après avoir entendu le rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu les statuts de la Saintes - Grandes Rives- l'Agglo annexés à l'arrêté préfectoral du 31 octobre 2023,

Vu le tableau des effectifs,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 5 février 2024,

Vu le rapport présenté ci-avant,

Considérant les crédits prévus au budget 2024 chapitre 012,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **d'approuver** les éléments de modification mentionnés ci-avant.
- **de procéder** à la modification du tableau des effectifs du Budget Principal ci-annexé, conformément aux éléments ci-dessus mentionnés.
- **d'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant en charge des Ressources Humaines et du Dialogue Social, à l'Administration générale à signer tout document à cet effet.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions par :

- 55 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention
- 0 Ne prend pas part au vote

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance



Amanda LESPINASSE



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

Budget principal

GRADES OU EMPLOIS	Catégorie	EFFECTIF BUDGETAIRES PERMANENTS TOTAL	EFFECTIFS BUDGETAIRES PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	EFFECTIFS TITULAIRES	EFFECTIF CONTRACTUELS
Filière administrative					
Adjoint administratif	C	7	2	6	0
Adjoint administratif principal 1° classe	C	19	0	18	0
Adjoint administratif principal 2° classe	C	12	2	12	0
Rédacteur	B	8	0	5	3
Rédacteur principal 1° classe	B	6	0	6	0
Rédacteur principal 2° classe	B	3	0	2	0
Attaché	A	18	0	12	5
Attaché hors classe	A	3	0	0	0
Attaché principal	A	6	0	2	1
Directeur	A	1	0	1	0
Total		83	4	64	9
Filière animation					
Adjoint d'animation	C	57	46	45	1
Adjoint d'animation principal 1° classe	C	15	5	14	0
Adjoint d'animation principal 2° classe	C	34	18	33	0
Animateur	B	7	0	5	1
Animateur principal 1° classe	B	3	0	2	0
Animateur principal 2° classe	B	2	0	2	0
Total		118	69	101	2
Filière culturelle					
Adjoint du patrimoine principal de 2° classe	C	1	1	1	0
Total		1	1	1	0
Filière technique					
Adjoint technique	C	88	55	65	4
Adjoint technique principal 1° classe	C	14	6	14	0
Adjoint technique principal 2° classe	C	77	45	72	0
Agent de maîtrise	C	17	1	16	1
Agent de maîtrise principal	C	7	3	7	0
Technicien	B	7	0	3	4
Technicien principal 1° classe	B	8	0	8	0
Technicien principal 2° classe	B	2	0	0	1
Ingénieur	A	6	0	3	3
Ingénieur en chef	A	1	0	1	0
Ingénieur principal	A	3	0	3	0
Total		230	110	192	13
Filière médico-sociale					
Agent social	C	3	0	3	0
ATSEM principal 1° classe	C	35	3	35	0
ATSEM principal 2° classe	C	17	0	12	4
Auxiliaire puér classe supérieure	B	7	1	6	0
Auxiliaire puér classe normale	B	5	1	4	1
Assistant socio-éducatif	A	1	0	0	0
Educateur de jeunes enfants	A	1	0	1	0

Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	7	0	7	0
Cadre supérieur de santé	A	1	0	1	0
Puéricultrice hors classe	A	2	0	2	0
Total		79	5	71	5
Filière sportive					
Opérateur des APS qualifié	C	1	0	1	0
Educateur des APS	B	5	0	2	3
Educateur des APS principal 1° classe	B	4	0	4	0
Educateur des APS principal 2° classe	B	2	0	2	0
Total		12	0	9	3
Emplois fonctionnels					
DGAS	A	2	0	1	0
DGS (emploi fonctionnel) de 40 à 80000 hab	A	1	0	1	0
Total		3	0	2	0
Divers					
Emploi de catégorie A	A	3	0	0	0
Emploi de catégorie B ou A	B/A	3	0	0	0
Emploi de catégorie B	B	6	0	0	0
Emploi de catégorie B ou C	B/C	1	0	0	0
Emploi de catégorie C	C	1	1	0	0
Collaborateur de cabinet	A	2	0	0	1
Total		16	1	0	1
Total général		542	190	440	33